

3.25 As-tu déjà consommé de l'alcool au point d'être complètement ivre (soûl, soûle) ?

- <sub>1</sub> non jamais
- <sub>2</sub> oui, une fois
- <sub>3</sub> oui, 2 ou 3 fois
- <sub>4</sub> oui, 4 à 10 fois
- <sub>5</sub> oui, plus de 10 fois

3.26 Lors des 30 derniers jours, combien de fois as-tu bu au moins cinq boissons alcoolisées lors de la même occasion ?

- <sub>1</sub> 4 fois ou plus
- <sub>2</sub> 3 fois
- <sub>3</sub> 2 fois
- <sub>4</sub> 1 fois
- <sub>5</sub> Je n'ai jamais bu cinq ou plus boissons alcoolisées lors de la même occasion le mois dernier
- <sub>6</sub> Je n'ai jamais bu cinq ou plus boissons alcoolisées lors de la même occasion

## Évaluer la consommation de compléments alimentaires

Depuis mars 2006, la France a adopté la définition des compléments alimentaire proposée par la Commission européenne<sup>xiii</sup> : « les compléments alimentaires sont des denrées alimentaires dont le but est de compléter un régime normal et qui constituent une source concentrée de nutriments ou d'autres substances ayant un effet nutritionnel ou physiologique seuls ou combinés, commercialisés sous forme de doses. Par dose, on entend toutes les formes classiques : gélules, pastilles, comprimés, ampoules, ou encore en sachet ».

3.27 Prenez-vous des compléments alimentaires ?

*Une seule réponse dans la colonne correspondante.*

*On entend par « complément alimentaire » une denrée alimentaire utilisée pour compléter un régime alimentaire (vitamines, minéraux, certaines plantes autorisées et contrôlées), consommée sous forme de gélules, d'ampoules, de tisanes, etc.*

Si oui :

combien de fois en prenez-vous par semaine ?

- <sub>1</sub> 1 fois
- <sub>2</sub> 2 fois
- <sub>3</sub> 3 fois
- <sub>4</sub> 4 fois et plus

Si non :

combien de fois en prenez-vous ?

- <sub>5</sub> 2 à 3 fois par mois
- <sub>6</sub> Une fois par mois ou moins
- <sub>7</sub> Jamais

Si nécessaire, la question 3.27 peut être scindée selon les groupes de compléments alimentaires qu'on désire étudier (plantes, vitamines...).

## Évaluer la consommation de sel et de matières grasses

La consommation de sel et de matière grasse est particulièrement difficile à évaluer car ces constituants peuvent être présents dans certains aliments sous forme « cachée » (c'est-à-dire non ajoutée à domicile) ou ajoutés directement lors de la préparation ou du service. Des informations sur la mise à disposition sur la table de sel ou de différentes matières grasses lors des repas (3.28), ou d'ajout de ces constituants au moment de la consommation (3.29), peuvent être recueillies.

La question 3.28 porte sur l'habitude, c'est-à-dire « la plupart du temps » et non sur les pratiques qui varient en fonction des plats consommés (cette nuance est à préciser à l'enquête si nécessaire). Si la personne interrogée ne met pas la table, la question 3.28 peut être reformulée ainsi : "Y a-t-il habituellement sur la table du midi ou du soir... ?".

<sup>xiii</sup> Directive 2002/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juin 2002